

ANALYSE

Les classes moyennes en quête de définition

De qui parle-t-on lorsque l'on évoque les « classes moyennes » ? Régulièrement présentes dans les discours médiatiques ou politiques, les classes moyennes désignent les ménages et les groupes sociaux qui n'appartiennent ni aux classes les moins favorisées, ni aux classes « supérieures ». Elles se situeraient « entre » les deux. Cette définition en creux et le fait que cette expression soit souvent utilisée au pluriel soulignent la variété et l'hétérogénéité des situations objectives et des perceptions subjectives auxquelles elle peut renvoyer.

Depuis le 19^e siècle, de nombreuses analyses tentent d'en délimiter les contours. Célébrées, critiquées ou méprisées selon les époques et les auteurs, les classes moyennes font régulièrement l'objet d'observations attentives, considérées implicitement comme un miroir relativement fiable des transformations économiques et sociales des sociétés occidentales. La variété des définitions proposées – chacune d'entre elles donnant une ampleur et un contenu différents à ces strates intermédiaires – invite à repérer les principaux critères d'identification mobilisables. L'utilisation de la notion de classes moyennes n'est pas neutre et implique une certaine lecture de la réalité sociale.

Après une mise en perspective historique, cette note recense les critères mobilisés pour appréhender les classes moyennes. Ce retour sur les définitions est particulièrement éclairant à un moment où les classes moyennes se trouvent au cœur de nombreux débats contemporains, essentiellement sous l'angle de la question des inégalités sociales.

Les classes moyennes : une pluralité d'approches

Depuis très longtemps, de nombreux discours philosophiques et politiques présentent les classes moyennes comme un pilier majeur de la société par leur rôle soit de moteur de changement social, soit de stabilisateur de la société et de son système politique¹. C'est essentiellement à la suite des mutations sociales engagées au 19^e siècle que des analyses sociologiques sont proposées. Révolution industrielle, processus de salarisation à partir du tournant du siècle, puis dynamique de tertiarisation dans les années 1960 sont autant de bouleversements qui se sont accompagnés de l'émergence de nouveaux métiers dans toutes les sociétés occidentales. Ces multiples figures – le petit bourgeois, le salarié du début du 20^e siècle, le cadre moyen, l'infirmier, l'éducateur des années 1960 ou encore l'employé des années 1980, etc. – ne relèvent ni de l'élite dirigeante ni des simples exécutants. Elles appartiendraient ainsi aux « classes moyennes » qui, d'emblée, constituent un groupe très hétérogène et dont le contenu varie selon la période historique considérée.

« Classe » et « statut », deux notions sociologiques classiques

L'utilisation de la notion de « classe sociale » renvoie essentiellement au schéma d'analyse marxiste. Pour Karl Marx, les classes se définissent par un triple critère économique (la position occupée dans le système de production), social (la socialisation entre membres d'une même classe) et politique (la lutte pour la défense d'intérêts communs à condition qu'une conscience de classe soit partagée). Ces classes se construisent surtout les unes par rapport aux autres, de manière conflictuelle. Les luttes sociales et politiques contribuent ce faisant à la genèse de la classe ouvrière et lui donnent conscience d'elle-même, l'instituant en agent historique.

Tout en prenant appui sur les travaux de Marx, le sociologue allemand Max Weber propose une autre approche de la stratification sociale. La hiérarchie sociale est une hiérarchie de prestige – ou « honneur social » –, qui se traduit par des styles de vie et des modes de consommation spécifiques. Ce raisonnement en termes de statut s'ajoute ainsi à la différenciation en termes de classe.

Les « classes moyennes » : une lecture en termes d'inégalités sociales

C'est en Allemagne que se développent, au tournant du 20^e siècle, les premiers travaux sociologiques sur ces nouveaux groupes sociaux, nommés « classes moyennes » pour indiquer qu'ils n'appartiennent ni aux groupes des

¹ À titre d'illustration, on peut citer les analyses d'Aristote – qui voit dans la classe moyenne la source de stabilité de la démocratie – puis celles d'hommes politiques comme Guizot ou encore Gambetta au cours du 19^e siècle.

ouvriers d'un côté, ni à la bourgeoisie de l'autre². Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, cette grille d'analyse marxiste est jugée toutefois dépassée en Allemagne. Son abandon a conduit depuis lors à une quasi-absence de réflexions sur ces groupes sociaux intermédiaires avec, pour conséquence selon quelques auteurs, un certain déni des inégalités sociales dans la société allemande contemporaine³.

En France, les débats portent plutôt sur le caractère valorisant de l'appartenance aux classes moyennes. Certains estiment qu'elles sont le pivot de la société⁴. D'autres affirment qu'elles sont vouées à assister passivement aux transformations sociales, la place importante qui leur est accordée dans le discours politique étant principalement un moyen de les instrumentaliser⁵. Des critiques fortes leur sont parfois adressées, leur rôle social étant considéré comme nul puisqu'elles ne participent ni aux activités de direction, ni directement à celles liées à la production⁶. Les questions de définition et le rapport aux classes ouvrière et bourgeoise reprennent une place centrale dans les années 1960 et 1970 dans le cadre toutefois d'une opposition binaire entre classe ouvrière et bourgeoisie qui permet difficilement d'envisager la situation de ce groupe intermédiaire dans toute sa complexité. Les débats se résument ainsi longtemps à la question de savoir si ces « strates » moyennes constituent, ou non, une classe qui aurait une conscience de soi et, le cas échéant, si elles remplissent une fonction particulière. Après un recul de ces préoccupations dans les années 1980 et 1990, c'est au seuil de la décennie 2000 que les classes moyennes reviennent au cœur du débat français, essentiellement sous l'angle de la question des inégalités sociales et de leur prise en compte par le système de transferts sociaux et fiscaux.

Les « middle class » : une lecture plus consensuelle, orientée vers les modes de vie

Dans les pays anglo-saxons, la notion de *middle class* s'inspire davantage de la notion de hiérarchie de prestige issue de la tradition d'analyse wébérienne. Des définitions assez précises sont proposées et structurent la *middle class* en *low-* et en *upper-middle class*. Dès les années 1950, de nombreux travaux portent sur les nouvelles classes moyennes. À côté des anciennes classes moyennes constituées d'agriculteurs et de patrons indépendants, émergent les « cols blancs ». Véritables figures de la nouvelle société capitaliste aux États-Unis, ils regroupent les cadres, les membres salariés des professions libérales, les vendeurs et les employés de bureau⁷. Dans les années 1990, les analystes s'intéressent à la construction d'une identité de la *middle class* hors du travail, lisible à travers certains modes de vie et de consommation. Avec l'émergence de nombreux salariés dans le tertiaire, une nouvelle subdivision, la « *service class* », est définie : excluant les employés, elle regroupe les cadres, les professions intellectuelles supérieures, ainsi que les professions intermédiaires. Ces efforts de conceptualisation successifs offrent globalement une image plus précise des *middle classes* ; celles-ci renvoient aussi à des groupes sociaux sensiblement plus restreints. Malgré un point de départ très différent, les débats contemporains sur les *middle classes* posent également la question des inégalités sociales dont elles seraient victimes, et de leur prise en compte par les politiques publiques⁸.

Quels critères d'identification pour les classes moyennes ?

Trois types de critères peuvent être retenus pour définir ces groupes intermédiaires⁹. S'ils sont théoriquement complémentaires, leur croisement est souvent difficile concrètement et reste peu pratiqué. Une des principales raisons tient au fait que chaque critère offre une grille de lecture spécifique sur les classes moyennes.

Un critère subjectif : l'auto-évaluation

Une première approche consiste à prendre au sérieux les perceptions des individus quant à leur propre position sociale. Les classes moyennes ont alors une taille variable selon les périodes. En France, les résultats de sondages d'opinion montrent que, depuis les années 1960, la part des personnes s'identifiant à la classe moyenne a doublé¹⁰. Aujourd'hui, d'après certains sondages, entre la moitié et les trois quarts des Français se classent spontanément parmi les classes moyennes¹¹, cette tendance s'observant aussi dans d'autres pays occidentaux¹². Cette dernière est à relativiser dans la mesure où, au cours de la même période, le sentiment d'appartenance à des classes sociales diminue très nettement. Elle s'explique en partie par la sous-déclaration des individus appartenant aux catégories les moins favorisées, qui préfère l'image valorisante des classes moyennes à celle plus ternie attachée aux classes populaires. Les déclarations des groupes les plus favorisés sont victimes d'un biais symétrique. Inconscients de leur aisance, ceux-ci se considèrent en grande majorité comme faisant partie des classes moyennes.

² Dès 1897, Gustav von Schmoller parle de « Mittelstand » (« Was verstehen wir unter der Mittelstande ? ») tandis que l'ouvrage de E. Lederer (1912, *Die Privatangestellten in der modernen Wirtschaftsentwicklung*, Tübingen) fait figure de pionnier : tout en soulignant l'hétérogénéité du groupe, il met en avant leur volonté commune de se différencier des travailleurs manuels, leur rôle de tampon entre le capital et le travail lors des conflits sociaux.

³ Cf. Chauvel L. et Schultheis F. (2003), « Le sens d'une dénégaration : l'oubli des classes sociales en Allemagne et en France », *Mouvements*, n° 26, p. 17-26.

⁴ Izard G. (1938), *Les classes moyennes*, Paris, Rieder.

⁵ Bouglé C. (dir.) (1939), *Inventaire III : Les classes moyennes*, Paris, Alcan ; notamment son avant-propos et les contributions de R. Aron, « Le concept de classe » et de M. Halbwachs., « Les caractéristiques des classes moyennes ».

⁶ Deherme G. (1912), *Les classes moyennes. Enquête sur le parasitisme social*, Paris, Perrin.

⁷ Selon la définition donnée par C. Wright Mills (1951), *White Collars. The American Middle Classes*, New York, Oxford University Press.

⁸ Skocpol T. (2001), *The Missing Middle*, New York, Norton ; Dobbs L. (2006), *War on the Middle Class*, Viking Adult ; Hartmann T. (2006), *Screwed : The Undeclared War Against the Middle Class*, Berrett-Koehler Publishers.

⁹ Rappelé par S. Pressman (2001), « The Decline of the Middle Class », Luxembourg Income Study Working Paper n° 280 (actualisé en 2006).

¹⁰ Dans un ensemble de sondages réalisés depuis 1966, il apparaît que de 21 % des répondants ayant le sentiment d'appartenir à la classe moyenne (plutôt qu'à une série relativement conséquente d'autres groupes possibles) on est passé à 42 % en 2002. Cf. Bosc S. (2005), *Stratification et classes sociales*, Paris, Armand Colin, p. 179.

¹¹ Voir par exemple l'enquête TNS-SOFRES réalisée en janvier 2006 pour *Le Figaro*/ La Banque Postale.

¹² Près de 56 % des Suédois, 58 % des Japonais et 66 % des Américains se déclarent appartenir à la classe moyenne. Word Values Survey, 1999-2000.

Un critère sociologique : profession, valeurs et modes de vie

La profession reste un critère important de classement. Ainsi, selon la nomenclature française des professions et catégories socioprofessionnelles qui date de 1982, les classes moyennes regrouperaient les « professions intermédiaires », une partie des « cadres supérieurs » et également des « employés ». Pour affiner cette approche, d'autres éléments doivent également être pris en compte, comme ceux qui caractérisent la situation de travail d'un individu (secteur d'activité, type de contrat de travail, niveau de qualification). Le critère de la profession renvoie à deux autres critères, étroitement liés, mais de nature distincte : le niveau de revenu (critère économique) et le mode de vie (critère sociologique).

Concernant les modes de vie et les valeurs, certaines tendances observées depuis une vingtaine d'années peuvent être schématiquement présentées. Dotées de capitaux économiques, mais aussi scolaires et culturels importants, les couches intermédiaires aspireraient à une mobilité sociale ascendante et à une certaine qualité de vie. Elles développeraient un rapport particulier à l'éducation, l'école étant perçue comme un moyen d'ascension sociale efficace. Des pratiques de consommation spécifiques peuvent être également identifiées – notamment l'importance accordée aux biens culturels. Ces couches intermédiaires auraient par ailleurs un rapport à l'espace public et urbain particulier : des stratégies résidentielles conduiraient, par exemple, à des processus de *gentrification* – soit à l'occupation par les classes moyennes d'espaces urbains jusque-là populaires.

Un critère économique : revenus et niveau de vie

Le critère économique des revenus permet également de délimiter les contours des classes moyennes. Si les économistes n'utilisent pas explicitement cette notion, leurs travaux apportent des éclairages intéressants. Ce critère des revenus peut être utilisé selon deux principales perspectives.

La première définit les classes moyennes comme l'ensemble des individus disposant d'un revenu proche du revenu médian : à partir d'une fourchette de revenu fixée *a priori*, on définit une classe « médiane » dont l'ampleur dépend de l'intervalle choisi¹³. L'importance numérique de la classe moyenne varie ainsi selon les pays¹⁴. Cette approche nourrit le débat concernant la disparition des classes moyennes ou la « moyennisation » de la société.

La seconde perspective assimile les classes moyennes au groupe d'individus situé au cœur de la distribution des revenus. Elles rassemblent les individus moins riches que les plus favorisés et plus aisés que les moins favorisés. Dans ce cas, le bénéfice retiré par les classes moyennes des divers transferts financiers, publics ou privés, peut être estimé en calculant par exemple la part de la masse salariale, ou des transferts publics qu'elles reçoivent. Cette perspective tend à alimenter le débat sur les classes moyennes « sacrifiées ».

Tableau 1. Définitions possibles pour les classes moyennes selon le niveau de vie (par intervalles de déciles)

Intervalles de déciles retenus	Limite inférieure (en €/mois)	Limite supérieure (en €/mois)
20 % de la population : D4-D6	1 184	1 472
40 % de la population : D3-D7	1 055	1 656
60 % de la population : D2-D8	924	1 906
80 % de la population : D1-D9	753	2 363

Lecture : Les déciles D2 à D8, soit les 60 % de la population situés au milieu de la répartition des revenus, disposent d'un niveau de vie situé entre 924 et 1 906 €/mois.

Source : Insee 2004, enquêtes revenus fiscaux

Tableau 2. Intervalles de revenus disponibles selon la composition des ménages et la définition des classes moyennes retenue

Intervalles retenus :	Personne seule (en €/mois)		Couple sans enfant (en €/mois)		Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans (en €/mois)	
	Inf.	Sup.	Inf.	Sup.	Inf.	Sup.
D4-D6	1 084	1 303	1 994	2 485	2 784	3 392
D3-D7	978	1 483	1 783	2 785	2 503	3 787
D2-D8	849	1 717	1 554	3 238	2 180	4 308
D1-D9	653	2 148	1 305	4 030	1 816	5 392

Lecture : Les déciles D2 à D8, soit les 60 % de la population situés au milieu de la répartition des revenus, disposaient d'un revenu situé entre 849 et 1 717 €/mois dans le cas d'une personne seule, entre 1 554 €/mois et 3 238 €/mois pour un couple sans enfant, entre 2 180 €/mois et 4 308 €/mois dans le cas d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Source : Insee 2004, enquêtes revenus fiscaux

Cette seconde perspective offre plusieurs définitions possibles (voir tableau 1) : selon les déciles de revenus choisis, l'étendue de la classe moyenne varie alors très nettement. Certains travaux proposent d'utiliser l'intervalle le plus grand – entre le premier et le neuvième décile : si la population englobée paraît considérable (80 %), cette définition a néanmoins une certaine pertinence en France. Elle rassemble la part de population dont les ressources proviennent essentiellement d'un revenu salarié. Elle exclut d'une part les ménages dont près de 40 % des revenus proviennent des prestations sociales (premier décile) et d'autre part, les ménages dont l'essentiel des revenus provient du patrimoine et pour lesquels le taux d'imposition direct moyen est de 25 % (dernier décile)¹⁵. La plupart des études – notamment internationales – retiennent cependant des intervalles plus restreints, en particulier celui constitué par les

¹³ D'une étude à l'autre, cette fourchette autour du revenu médian peut varier sensiblement, rendant parfois difficilement interprétables et comparables les résultats de ces travaux : souvent fixée entre 75 % et 125 % du revenu médian (enquêtes OCDE), elle peut être beaucoup plus large (par exemple, Louis Chauvel choisit une fourchette entre 50 % et 200 % du revenu médian : 2006, *La Dérive des classes moyennes*, Paris, Seuil).

¹⁴ Par exemple, la classe médiane regroupe davantage de ménages en Suède qu'aux États-Unis.

¹⁵ C'est l'orientation choisie par l'économiste Thomas Piketty : selon lui, la classe moyenne regroupe l'ensemble des Français à partir du premier décile jusqu'au dernier centile (Piketty T. (2001), *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions (1901-1998)*, Paris, Grasset).

quatre déciles situés entre le troisième et le septième qui regroupe 40 % de la population. Cette autre convention renvoie alors davantage à la conception anglo-saxonne des *middle classes*.

Ces différentes approches peuvent ensuite être affinées. Certains travaux utilisent parfois des indicateurs relatifs à la composition des ménages (voir tableau 2) et aux modes de consommation, en prenant par exemple en compte les revenus une fois les dépenses contraintes effectuées¹⁶.

Les classes moyennes au cœur de débats et d'enjeux politiques majeurs

Quels que soient l'approche et les critères d'identification retenus, les classes moyennes sont au cœur de débats et d'enjeux politiques majeurs. Considérées, plus ou moins implicitement, comme majoritaires en nombre, ces strates intermédiaires sont perçues comme le pilier de la société et se voient attribuer des fonctions économiques, sociales et politiques majeures. Tandis que les discours sur la moyennisation de la société ont conduit, depuis plus d'une trentaine d'années, à évoquer la disparition des classes sociales, une nouvelle orientation s'affirme nettement depuis le début de la décennie 2000 : c'est sous l'angle des inégalités sociales en général – et de la dégradation de la situation des classes moyennes en particulier – que la question de leur éventuel sacrifice se trouve posée.

De la moyennisation de la société à la fin des classes sociales ?

Le thème de la moyennisation de la société apparaît en France dès la fin des années 1960. L'idée de « constellation centrale »¹⁷ permet de qualifier cet entre-deux qui gagne en nombre et, plus tendanciellement, en homogénéité. L'image de la toupie révèle une société capable de réduire les inégalités et de produire de la mobilité sociale, la base – les classes populaires – s'affinant pour rejoindre le centre. Ce processus conduirait ainsi à une homogénéisation de la société autour de sa moyenne – mesurable à la fois au niveau économique, social mais aussi culturel avec l'idée de la diffusion des comportements et des modes de vie. Cette représentation d'une société française fluide a conduit progressivement à parler de « déclin » des classes sociales, puis à abandonner toute référence à cette notion.

Si cela correspond en grande partie aux transformations sociales de la France des années 1960 et 1970, cette perception consensuelle est progressivement remise en cause. En effet, les inégalités sociales ne diminuent plus de manière aussi nette à partir des années 1980, prenant parfois de nouvelles formes¹⁸. Dans cette perspective, la situation des classes moyennes fait de nouveau l'objet d'une attention particulière.

De la dégradation de la situation des classes moyennes à l'idée de classes « sacrifiées »

Le débat sur la question de la dégradation de la situation des classes moyennes émerge alors : il est nettement représenté dans la décennie 2000 par des ouvrages portant sur la « dérive » ou sur la « fin » des classes moyennes¹⁹. Ce thème n'est toutefois pas nouveau : dès les années 1950, la situation des cols blancs est jugée comparativement moins favorable parce qu'ils doivent faire face au spectre du chômage alors que les « anciennes » classes moyennes (petits entrepreneurs du 19^e siècle) bénéficiaient d'une situation économique plus dynamique. Cet argument se retrouve dans les débats contemporains évoquant la perte de pouvoir d'achat, l'augmentation de l'insécurité économique et sociale, difficultés qui concerneraient en particulier les classes moyennes.

Ce thème réapparaît sous des formes spécifiques aujourd'hui. Les sociétés occidentales présentent des stratifications plus complexes : au clivage traditionnel défini par l'appartenance sociale s'ajoutent d'autres variables – par exemple, le sexe, la religion, l'ethnie – qui jouent comme autant de marqueurs d'identités sociales. Dans un tel contexte, parler de classes moyennes tend à affirmer la primauté des inégalités liées à l'appartenance sociale.

Cette dégradation de situation est parfois lue comme un effet des politiques publiques, en particulier comme la conséquence de la structure des transferts sociaux et fiscaux. D'un côté, les prestations permettent une redistribution verticale : les moins aisés voient leurs revenus augmenter avec les prestations familiales, de logement et des minima sociaux. De l'autre, la fiscalité bénéficie proportionnellement davantage aux plus aisés par les dispositifs d'allègements fiscaux. Les effets cumulés de ces transferts socio-fiscaux sont parfois représentés par une courbe en « U ». Cette courbe, discutable, permet de mettre en évidence la situation des ménages « moyens » : à la base du « U », ils bénéficient le moins des prestations et des réductions d'impôts, au contraire des moins lotis et des plus aisés situés sur les branches du « U ».

Définir les classes moyennes suppose donc d'opter pour des choix en grande partie arbitraires. Si chacun d'entre eux est légitime *a priori*, ils donnent à la classe moyenne une étendue et une hétérogénéité très variables. Ces choix sont ainsi porteurs d'impacts majeurs quant à la définition des politiques publiques, à leur mise en œuvre et à leurs conséquences. Dans des travaux ultérieurs, le Centre d'analyse stratégique proposera d'évaluer la pertinence des analyses évoquant le sacrifice des classes moyennes. Il s'agira de mesurer les effets des transferts sociaux et fiscaux sur la situation des classes moyennes dans les pays de l'OCDE afin de mettre en évidence d'éventuelles inégalités.

> Virginie Gimbert et Arnaud Rohmer, *Département Questions sociales*

¹⁶ À titre d'illustration, les travaux de Elizabeth Warren montrent ainsi qu'aux États-Unis, un ménage ayant un revenu médian aujourd'hui dispose de 1 500 dollars de moins par an pour ses dépenses discrétionnaires que son homologue des années 1970. Sur les dépenses contraintes, voir aussi Centre d'analyse stratégique, *Note de veille n°14*, 6 juin 2006, « Pouvoir d'achat perçu et pouvoir d'achat mesuré ».

¹⁷ Proposée par le sociologue Henri Mendras (1994), *La seconde Révolution française (1965-1984)*, Paris, Gallimard.

¹⁸ Cf. Centre d'analyse stratégique (2006), *La société française : entre convergences et nouveaux clivages*, Rapport, Paris, La Documentation française.

¹⁹ Cf. Chauvel L. (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil ; Gaggi M. et Narduzzi E. (2006), *La fin des classes moyennes*, Liana Levi.

BRÈVES

Union européenne

> DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ : L'UNION EUROPÉENNE ENTEND PESER SUR LE CADRE JURIDIQUE D'ENSEMBLE

Aujourd'hui composée de 64 États membres, la Conférence de La Haye de droit international privé s'efforce depuis plus d'un siècle maintenant de déterminer des règles uniformes d'application universelle pour des questions juridiques transfrontalières touchant au droit civil et commercial. Usant d'une faculté nouvelle offerte par les amendements du Statut de cette dernière entrés en vigueur le 1^{er} janvier dernier (l'adhésion ayant été jusqu'alors réservée aux seuls États), la ministre allemande de la justice, Brigitte Zypries, a déposé les instruments d'adhésion le 3 avril dernier au nom de l'Union européenne. Devant l'augmentation constante des échanges commerciaux internationaux et la mobilité accrue des citoyens, cette initiative devrait garantir la mise en œuvre de règles précises sur le recouvrement des droits, y compris hors des frontières de l'Union. Il s'agit ainsi d'**obtenir pour les entreprises et les particuliers un maximum de sécurité juridique et d'établir un cadre transparent pour les échanges qu'ils nouent avec des partenaires extra-communautaires**, en dépit de la très grande diversité des systèmes juridiques nationaux.

http://www.eu2007.de/fr/News/Press_Releases/April/0404BMJHaag.html

> M. M.

> RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE SUR LES SCIENCES DU VIVANT ET LA BIOTECHNOLOGIE

La Commission européenne vient de proposer une révision à mi-parcours de la stratégie européenne 2002-2010 pour les sciences du vivant et la biotechnologie, en rappelant l'importance économique de ce secteur, qui emploie aujourd'hui près de 100 000 personnes, pour la croissance et la compétitivité de l'UE. Elle réaffirme tout d'abord le soutien européen accru à la R&D, via les 8 milliards d'euros prévus pour les sciences du vivant et les biotechnologies dans le 7^e programme cadre de recherche pour les années 2007-2013. Elle confirme également son soutien au développement des biocarburants, afin d'atteindre l'objectif de 10 % de la consommation énergétique automobile d'ici 2020 fixé par le Conseil européen. Constatant que, sur la période 2002-2004, les Européens ont déposé moins de brevets « biotechnologiques » auprès de l'Office européen des brevets que les Américains (34,8 % contre 41,1 %), la Commission appelle également à simplifier le dépôt de brevets pour les PME du secteur. Elle suggère enfin d'encourager les débats de société sur les applications des sciences du vivant et de la biotechnologie, en écho aux réticences enregistrées par les enquêtes « Eurobaromètre » s'agissant des OGM. Le Conseil des ministres et le Parlement européen se prononceront sur cette proposition de révision au cours des prochains mois.

http://ec.europa.eu/enterprise/phabiocom/index_en.htm ; <http://bio4eu.jrc.es/>

> Y. B.

> NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR RÉFORMER LE SYSTÈME DES BREVETS EN EUROPE

Jugeant urgent de relancer la réforme du système des brevets en Europe, la Commission se focalise sur le principal obstacle qui a empêché de faire avancer ce dossier, ces derniers temps. Il s'agit d'aller vers la création d'un système juridictionnel unifié, afin d'homogénéiser la jurisprudence sur les litiges. Sur ce point, un clivage est apparu entre, d'une part, les pays qui estiment nécessaire d'établir une juridiction *ad hoc*, au sein du cadre communautaire et, de l'autre, ceux qui, via le projet d'accord européen sur les litiges en matière de brevets (EPLA), préfèrent une solution purement intergouvernementale, selon laquelle ladite juridiction serait créée à l'écart des tribunaux communautaires existants. Pour sa part, la Commission propose **un compromis dans lequel la juridiction compétente serait très inspirée par l'EPLA mais intégrée dans le système juridictionnel existant de l'UE, où la Cour européenne de justice jouerait le rôle de l'arbitre final**, dans ce domaine. Enfin, la Commission met en avant une série de réflexions complémentaires, sur les problèmes de régime linguistique, le processus de délivrance des brevets, la sensibilisation des PME à l'enjeu du brevet, la valorisation de la recherche publique et le respect du droit des brevets.

(Sources : Communiqué de presse IP/07/463 de la Commission européenne en date du 3 avril ; communication intitulée « Améliorer le système des brevets en Europe » :

http://ec.europa.eu/internal_market/indprop/docs/patent/strategy_fr.pdf)

> R. L.

> UN REGISTRE EUROPÉEN DE CELLULES SOUCHES EMBRYONNAIRES HUMAINES

La Commission européenne a annoncé fin mars la création d'un registre européen de lignées de cellules souches embryonnaires humaines, c'est-à-dire prélevées d'un embryon précoce et cultivées en laboratoire. Ce registre, accessible au public sur Internet, devrait encourager la coordination de la recherche sur les cellules souches en Europe en fournissant une information détaillée relative à toutes les lignées de cellules souches embryonnaires humaines disponibles en Europe, l'adoption de normes internationales communes et le progrès vers de nouvelles thérapies médicales. Une commission consultative d'éthique indépendante fournira des conseils sur les informations fournies et les questions relatives à la protection des données. Financé à hauteur de 1 million d'euros au titre du 6^e programme-cadre communautaire, le projet, sans précédent dans le monde, rassemble dix pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni et Suède) ainsi que la Suisse, la Turquie, Israël, l'Australie et les États-Unis, où le National Institutes of Health a créé en 2001 un registre de cellules souches embryonnaires humaines.

http://www.ec.europa.eu/research/fp6/index_en.cfm?p=1_stem_home ; <http://stemcells.nih.gov/research/registry/>

> **N. B.**

International

> JEUX VIDÉO EN LIGNE : LA CHINE IMPOSE UNE LIMITE DE TROIS HEURES AUX MINEURS

Le 10 avril, le gouvernement chinois a décidé, par une circulaire signée par huit organes gouvernementaux, dont l'Administration d'État pour la presse et les publications, le ministère de l'Éducation et celui de la Sécurité publique, d'**imposer aux opérateurs de jeux vidéo sur Internet la mise en place à partir de juillet d'un système interdisant aux mineurs de jouer plus de trois heures consécutives**. Au-delà de trois heures de jeu, période qualifiée de « saine », les mineurs verront leurs gains virtuels divisés par deux. S'ils jouent plus de cinq heures, ils perdront tout, ce qui, tablent les autorités, devrait les pousser à « se reposer » ou « à étudier ». Le contrôle d'accès se fera *via* le nom et le numéro de la carte d'identité, filtres facilement contournables. En matière de lutte contre les addictions à Internet, la Chine, inquiète d'un phénomène qui toucherait, selon certains experts, 2,5 millions de personnes en Chine, surtout des jeunes, a déjà imposé plusieurs restrictions à l'égard des joueurs mineurs parmi lesquelles l'interdiction des jeux en réseaux de type MMO (*Massive Multiplayer Online*), dont le principe est de tuer l'autre joueur par l'intermédiaire du réseau. En février dernier, le gouvernement imposait un gel des ouvertures des cybercafés.

> **N. B.**

Livre, rapport, étude

> JEAN-PIERRE LAFARGUE, LA RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES : À QUI LES SACRIFICES ?, MARS 2007, PRESSES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, COLLECTION DU CEPREMAP

L'auteur propose une réflexion documentée des systèmes de retraites des pays industrialisés fragilisés par le problème du ralentissement démographique. Après avoir discuté des fonctions et justifications des systèmes de retraite par capitalisation et répartition, l'auteur examine, au travers d'analyses empiriques, la nature d'une réforme des systèmes de retraite et les difficultés liées à sa mise en œuvre. Selon lui, **il n'existe aucune réforme optimale** qui garantirait un niveau de bien-être au moins équivalent à celui existant. En effet, réformer les régimes par répartition en introduisant une part de capitalisation – par le développement des fonds de pension notamment – ne suffit pas à répondre au problème du vieillissement démographique. Les régimes par capitalisation sont eux-mêmes sensibles aux phénomènes démographiques, même si ces effets peuvent être atténués à l'heure de la mondialisation financière (par la diversification géographique des portefeuilles). **Il y a donc un sacrifice à répartir entre les générations**. Réduire les niveaux des pensions de retraite et augmenter celui des ressources courantes (*via* par exemple une hausse des cotisations) pourrait déboucher sur des protestations sociales fortes et lui semble ainsi peu envisageable. **Faire porter les coûts aux générations futures lui paraît alors être une solution tentante d'un point de vue politique**. L'auteur souligne que **la lenteur de certaines réformes des systèmes de retraites, ou leur report, conduisent implicitement à un tel choix**.

<http://www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS8.pdf>

> **V. G. & C. G.**

> DANIEL GUEGEN, LOBBYING EUROPÉEN, ÉDITIONS EUROPOLITIQUE, AVRIL 2007

Daniel Guegen, Directeur du CLAN Public Affairs, une société spécialisée dans le *lobbying* et la communication externe de l'entreprise, et du European Training Institute dessine ici les nouvelles pratiques du lobbying au niveau communautaire. Il décrit les nouvelles coalitions permettant de **dépasser le cloisonnement des intérêts, dominant aujourd'hui, en rassemblant des partenaires venant d'horizons différents autour d'un projet commun**. Celles-ci prennent la forme de « plate-forme » d'entreprises constituées autour d'un projet commun comme alternative au *lobbying* classique *via* une association européenne ou alliances transversales allant des producteurs aux consommateurs pour proposer à la Commission des « consensus clés en mains ». Selon lui, c'est le *lobbying* transversal qui va gagner en importance d'ici 2010, lequel représente l'émergence de la société civile comme facteur d'influence, les ONG, les syndicats et les unions de consommateurs devenant de plus en plus importants. Cette analyse témoigne des évolutions continues que connaît le *lobbying* à l'instar de la gouvernance européenne qui est elle aussi en train de consacrer l'émergence de la société civile. Même pour les acteurs les plus installés, le changement serait notable, la notion de « représentativité » devant laisser la place à la capacité à fédérer.

> **M.-C. M.**

> « IS CHINA THE NEW CENTRE FOR OFFSHORING OF IT AND ICT-ENABLED SERVICES ? »

Le développement rapide des technologies de l'information et des communications (TIC) ne crée pas seulement de nouveaux services commercialisables mais accroît également la capacité des firmes à segmenter leur chaîne de production de valeurs. De plus en plus de services et de fonctions (commerciales, de R&D, de *consulting*...) deviennent ainsi délocalisables par sous-traitance ou filialisation. Ce document de travail de l'OCDE analyse dans quelle mesure la Chine pourrait concurrencer l'Inde et devenir la nouvelle localisation phare pour les activités qui concernent les TIC. En se fondant sur des indicateurs de ressources humaines (pratique de l'anglais, nombre d'ingénieurs et de diplômés en science...) ainsi que des indicateurs relatifs à la qualité et à la couverture des infrastructures chinoises dans le domaine des TIC, les auteurs concluent que **la Chine, bien qu'elle en ait le potentiel, est encore loin de détenir un avantage compétitif en la matière**. Aux carences en termes de qualification de la main-d'œuvre, en particulier pour les activités qui requiert de maîtriser l'anglais, s'ajoutent des obstacles liés aux non respect des normes internationales relatives à la propriété intellectuelle et au droit du travail.

[http://www.oalis.oecd.org/olis/2006doc.nsf/7b20c1f93939d029c125685d005300b1/ce5d0a3965047d58c12572ad04a0a19/\\$FILE/JT03225043.PDF](http://www.oalis.oecd.org/olis/2006doc.nsf/7b20c1f93939d029c125685d005300b1/ce5d0a3965047d58c12572ad04a0a19/$FILE/JT03225043.PDF)

> **C. M.**

Rédacteurs des brèves : Nathalie Bassaler (RG), Yves Bertoin (DAEF), Christelle Gilles (DTEF), Virginie Gimbert (DQS), Rémi Lallement (DAEF), Céline Mareuge (DAEF), Michel Mazars (DIS), Marie-Cécile Milliat (DIS)

Directrice de la publication :
Sophie Boissard, directrice générale
Directeur éditorial :
Bruno Héroult, rapporteur général
Rédactrice en chef et responsable
de la cellule de veille :
Nathalie Bassaler, chargée de mission

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site internet :
www.strategie.gouv.fr

